

LE 21 MAI DERNIER A EU LIEU LA 1^{ÈRE} RENCONTRE ENTRE LES HABITANTS ET LA MUNICIPALITÉ

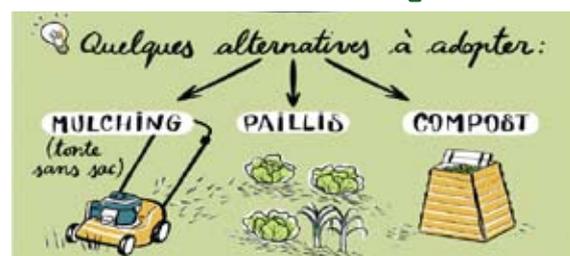


Quelque 150 personnes avaient réservé leur samedi afin d'assister à cette réunion qui était la première depuis les dernières élections municipales de mars 2020. À cette occasion, Daniel Patu, maire de Favières a présenté les projets réalisés ces deux dernières années, les projets en cours et les projets envisagés. Autre moment fort, l'élection par les habitants d'un nouveau logo pour la commune. **Retour sur cette journée pages 3 à 7.**



Voté le 8 avril dernier par le conseil municipal, découvrez le budget en détail **page 8.**

Suppression du ramassage des déchets verts avec les ordures ménagères



Une adaptation temporaire mise en place du 1^{er} juin au 30 septembre lire **en page 13.**



Ce sont 17 hibiscus qui ont été plantés cette année en l'honneur des petits Favièrois nés en 2021.

Déjà 31 hibiscus ont été plantés autour de la station de relevage du Moncet depuis 2020. En savoir plus sur la cérémonie «Un arbre, la vie» **page 7.**

La sécurité : une priorité

À l'école, aux intersections, la sécurité est une priorité pour la municipalité. D'autres actions aboutiront dans les prochains mois. Lire **en page 10.**



BIENTÔT FAVIÈRES EN ZONE 30

Au sommaire de ce numéro

● **En direct de la mairie p.2 à 9**

● **Le mot du Maire**

● **Fêtes et Cérémonies p.9 et 10**

● **Numérique p.9**

● **CCAS p.10**

● **Vie scolaire, jeunesse et sport p.11**

● **Travaux p.12**

● **Environnement p.13 à 16**

● **Histoire p.17**

● **Urbanisme p.18**

● **La vie des associations p.18 et 19**

● **État civil - Agenda**

● **Annonces**



LE MOT DU MAIRE



L'équipe municipale a été mise en place fin mai 2020. Du fait de la pandémie et de ses conséquences, aucune manifestation avec les Faviérois n'a pu se tenir, même pas les traditionnelles cérémonies des vœux qui sont des occasions d'information et d'échange. Je m'étais engagé sur des rencontres régulières et j'ai jugé opportun d'organiser la journée du 21 mai. Nous la voulions informative et festive. Après deux années, il y avait à dire mais aussi à partager nos idées d'avenir. Ce fut les deux parties de mon discours.

Cet édito est consacré à l'avenir à court et moyen terme. Nos réflexions et actions des deux années passées sont résumées page 3 à 5.

2022 est et sera une année de réalisations et de préparation de l'avenir.

Le 8 avril 2022 le Conseil municipal a voté le budget. Il prévoit le financement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Deux ans de procédure pilotée par un cabinet conseil. Ce document réglementera la construction et l'utilisation potentielle des terrains. Dans le PLU approuvé en 2012, deux zones « 2AU » étaient inscrites. Une au bourg, rue d'Hermières et une au hameau, près du chemin de la grenouillère. Selon la réglementation, elles pouvaient être rendues constructibles avant 9 ans. Nous n'avons pas souhaité le faire. Des promoteurs ont pris contact avec les propriétaires des terrains situés dans ces zones. Les projets à venir seront conditionnés par le FUTUR PLU.

La procédure de révision comporte légalement des phases de concertation, avec les personnes publiques associées (PPA), les associations, ainsi qu'une enquête publique. Une communication spécifique sera mise en place dans la commune. Si vous avez des projets qui nécessitent des modifications du PLU, envoyer l'information à la mairie, pour qu'elle soit étudiée. Le PLU engageant l'avenir, nous souhaitons inscrire la réservation de terrains pour la création d'une future liaison douce entre le bourg et le hameau.

Plusieurs demandes de subventions sont relancées. Une pour l'échange des fenêtres du bâtiment de la mairie par des fenêtres isolées, une autre pour

l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école.

Une aussi, pour l'installation de radars pédagogiques. Indépendamment des subventions, voici la liste des travaux et projets inscrits dans le budget pour cette année : La rénovation du sol de la salle du Marais vient d'être réalisée. La remise en état de la liaison douce qui longe la D10 (TOURNAN/ FAVIÈRES). Inaugurée début 2020 elle doit faire l'objet de travaux de consolidation car 180 m glissent dans le terrain privé limitrophe. La commande est passée pour refaire des bordures en béton. La modification de l'entrée dans le village, rue de la brie, avec augmentation du nombre de places de stationnement et déplacement des places actuelles. Une réunion avec les habitants s'est tenue le lundi 30 mai. Dans la commune, une limitation à 30km/h va être mise en place. La signalisation est en cours de validation pour les commandes des panneaux. Pour profiter de subventions, nous avons intégré un programme d'échange des lampes des luminaires d'éclairage public par des LED. Nous espérons commencer la 1^{ère} partie cette année au bourg, le hameau étant traité dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

Cette année est prévue la mise en place d'équipements sur les terrains communaux du bourg et du hameau. Au bourg : un nouveau terrain de boules sera construit sur un emplacement moins sensible aux inondations, un espace de jeux pour enfants de 3 à 10 ans, ainsi que l'installation d'un terrain multisports pour ados et adultes. L'objectif est de créer un espace de convivialité et de rencontres intergénérationnelles.

Au hameau : une aire de jeux pour jeunes enfants, et la sécurisation du passage piéton, avec la venue d'Emma et Théo (voir page 10). La mise en place de ces équipements commencera fin juin, compte tenu du tournage d'un film le 21 juin sur le terrain du bourg. 165 figurants, 60 techniciens.

Les enfants nés en 2021 ont fait connaissance avec leur hibiscus et je souhaite la bienvenue aux Faviérois nouvellement installés.

Les dates des festivités d'été sont le 25 juin au hameau, feu de la Saint Jean, BBQ et Karaoké et le 14 juillet au Marais pour la fête nationale, avec la même équipe pour nous préparer un super feu d'artifice et sans les trombes d'eau de l'année dernière.

Un tournage au Bourg.

L'équipe du film « les mains d'or » qui recherchait un emplacement pour tourner une scène qui se déroule à l'occasion d'un loto bouse m'a contacté. Bien que d'autres lieux étaient envisagés, l'idée que ça se passe dans la commune m'a conduit à valoriser les avantages du site ainsi que notre disponibilité et notre aide pour faciliter cet événement. C'est donc avec satisfaction que j'ai appris la confirmation que la commune était choisie. Du temps a été nécessaire pour trouver des solutions aux demandes logistiques et de décoration. La date du tournage est le 21 juin. Je remercie la production et ses équipes de nous avoir fait confiance. Merci aussi à tous ceux qui m'ont aidé et qui ont candidaté pour la figuration que nous souhaitons au maximum faviéroise. Je souhaite que cet événement qui place la commune sous les projecteurs laisse de bons souvenirs à tous les participants et aux faviérois.

Avant de vous souhaiter une bonne lecture, je remercie les habitants venus partager la matinée du 21 mai et aux nombreux sujets qu'ils ont évoqués avec moi et je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Daniel PATU

1^{ère} RENCONTRE FAVIÉROIS.ES ET MUNICIPALITÉ



Le 21 mai dernier a eu lieu la 1^{ère} rencontre entre Faviérois.es et la municipalité. En effet la crise sanitaire n'avait pas permis depuis 2 ans une telle manifestation. Plus de 150 personnes réunies dans une salle des fêtes rénovée ont répondu à l'invitation lancée par la mairie. Au programme : une intervention de Daniel Patu, maire de Favières sur les projets mis en oeuvre depuis 2020 jusqu'aux projets qui pourront voir le jour dans le futur. Puis une intervention de Marie-Christine Coquelet, adjointe au maire en charge de la communication, pour présenter le nouveau logo de la commune. Cette réunion s'est terminée de manière très conviviale par un cocktail et un buffet offerts par la municipalité.

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE :

Nos premiers mois furent consacrés à la découverte des dossiers en cours et de l'organisation administrative, technique, mais aussi de l'école située dans les locaux communaux. Le fonctionnement est placé sous la responsabilité de l'éducation nationale. Arrivée fin mai 2020, l'ouverture de la 4^{ème} classe en septembre ne pouvait pas être reportée. Des commandes de matériel avaient été anticipées mais rien de prévu pour les locaux. Le périscolaire a donc été déplacé pour être installé dans le bungalow.

Ce qui devait devenir la 4^{ème} classe n'avait pas été rénové depuis des décennies. Enduits, murs et peinture ont été traités par une entreprise. La réfection du sol et l'installation des meubles ont été réalisés par les élus de l'équipe municipale.

Le périscolaire est un service communal fourni aux habitants avec son organisation qui conduit à des horaires du personnel en plusieurs périodes au cours de la journée.

Dans cette période troublée, l'équipe pédagogique, les animatrices et les agents chargés de la restauration ont dû s'organiser, au jour le jour, pour maintenir autant que possible ce service qui s'est révélé indispensable.

Je les en remercie une nouvelle fois. Merci aussi aux élus qui ont suppléé les absences et permis la continuité de certains services, la restauration, le périscolaire et aussi le ménage.

Ces premiers mois ont également été l'occasion d'un état des lieux du fonctionnement des services communaux mais aussi des infrastructures, bâtiments, voirie, c'est-à-dire le patrimoine communal.

(suite pages 4 et 5)



1^{ère} RENCONTRE FAVIÉROIS.ES ET MUNICIPALITÉ

LE CONSTAT :

Le fonctionnement ancien était basé sur la gestion au quotidien et l'absence de procédures, de règles, qui conduisait à un manque d'organisation. Sans souci de pérennité, chaque dossier était traité indépendamment et sans lien avec les autres. Chacun effectuait son travail, comme il le voulait, sans vision collective ni partage.

Ce mode de fonctionnement s'appliquait aussi dans la gestion du patrimoine. Il conduisait à agir lors des pannes, dégradations ou obligations réglementaires. Dans cette philosophie, le patrimoine vieillit, il est en mauvais état. Tous les bâtiments ont un retard d'entretien et de maintenance. Ce qui nous a paru inacceptable ce sont les locaux et le matériel mis à disposition de l'équipe technique. Vétustes, inadaptés et irrespectueux envers le personnel.

Dès que cela a été possible, le local a été rénové, un tri a permis d'évacuer quelques mètres cubes de vieilleseries, d'améliorer la sécurité et d'investir dans de l'outillage. Les employés et les élus qui ont participé à l'évacuation s'en souviennent! Néanmoins ce local reste trop petit, mal adapté et mal situé.

Le terrain derrière le cimetière, nommé le dépôt, était un assemblage de matériels, inutiles ou vétustes, de débris, de reliquats de dépôts sauvages et d'encombrants oubliés sur les trottoirs par les habitants. Résultat de plusieurs années, 100 m³ à évacuer et à trier conformément aux règles environnementales et du SIETOM. Compte tenu du coût d'enlèvement par entreprise, les employés ont proposé de réaliser eux-mêmes cette opération. Cela a été rendu possible par l'ouverture aux communes des services déchetterie du SIETOM. Ce service disponible depuis quelques mois permet un transport hebdomadaire.

DES ZONES PRÉOCCUPANTES

La zone d'accessibilité à l'école, sujette à des conflits de stationnements et non sécuritaire pour les enfants.

Le stop de l'intersection de la D10 et rue du lavoir, et celle de la D10 et la rue de Bellevue.

Préoccupante aussi, **la vitesse aux entrées du bourg.**

Ce que je savais, car constaté dans le cadre du comité des fêtes, **la salle des fêtes du Marais** avec son équipement vétuste ou en panne n'était utilisable que par les associations et l'école et peu attrayante pour recruter des profs et des participants. Dans ces conditions, impossible également de la louer.

Pour ce qui concerne **la voirie**, de nombreux trous à boucher, mais c'est un état qui se reproduit régulièrement.

Voilà, ce sont les points essentiels sur lesquels nous avons voulu agir.

L'INFORMATION

Nous avons promis l'amélioration de l'information communale :

Le bulletin municipal « l'arbre à lettres » s'est enrichi et modernisé, on y trouve même des articles traités en mode bande dessinée.

Le site internet est actualisé en permanence et fournit une quantité d'informations en temps réel.

Il est complété par une Newsletter (information par mail) diffusée gratuitement sur inscription entre deux et trois fois par mois. Depuis peu, un panneau d'informations lumineux a été installé par la CCVB.

En complément, les événements importants font l'objet de distribution de flyers à domicile.

Nous souhaitons aussi des échanges et de la convivialité. Malgré les obligations sanitaires quelques manifestations se sont tenues :

Les festivités de Noël et les décorations de fin d'année. Différentes chaque année, le dernier allumage a été accompagné par un excellent vin chaud.

Le feu de la Saint Jean au hameau avec son Karaoké.

Le 13 juillet la fête nationale avec le super feu d'artifice. Rare commune à l'avoir tiré malgré les pluies qui en un après midi, ont fait monter la Marsange à presque la faire sortir de son lit.

La journée avec les pompiers qui nous ont fait pomper à l'ancienne après une paëlla bien garnie.

Et récemment une nouvelle fois les œufs de Pâques à découvrir.

MAIS REVENONS SUR LE CONSTAT, une fois établi, que fait-on et avec quelle priorité ?

Nous avons choisi de lancer en premier les travaux qui améliorent la sécurité. Ont donc été réalisés :

La voirie dans la zone du STOP, à l'intersection de la rue du marronnier et la rue du lavoir.

La sécurisation de la zone d'accès à l'école avec l'amélioration de la signalisation et des passages piétons. Ce n'est d'ailleurs pas terminé.

La remise en état de la zone STOP à l'intersection de la D10 et de la rue de Bellevue.

Une opération de rebouchage des trous sur la voirie.

Pour le hameau, nous avons assuré la poursuite de l'enfouissement des réseaux, la phase 3 est en cours. La phase 4 terminera le hameau par le traitement des voiries communales perpendiculaires à la rue Louis Victor Dortée et de la jonction avec Villeneuve St Denis. Cette phase, actuellement en étude sera réalisée en 2023. Les propriétaires des voies privées pourront établir des conventions avec le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) pour profiter des prix et des entreprises choisies.

NOTRE PROJET INITIAL

En cumulant les différentes problématiques, un projet constitué de plusieurs étapes s'est dessiné.

Première étape : LA SALLE DES FÊTES

Il s'agit de la construction d'une nouvelle salle des fêtes conforme aux dernières réglementations, insonorisée et avec un parking paysagé. Un peu en dehors des habitations, elle se serait située derrière la station d'épuration, vers la zone vélocross. Utilisée dans la semaine par l'école et l'association du sporting club, l'objectif était de la louer régulièrement à des particuliers le week-end.

Des simulations ont montré qu'elle s'autofinance, les rentrées couvrant les coûts de l'emprunt, ensuite ce serait une ressource importante pour la commune. La salle du Marais devenait ainsi disponible pour y créer l'espace technique communal : Engins, matériel et base de vie du personnel communal. Fini les problèmes d'insalubrité des locaux, de stationnement et de répartition du matériel dans divers lieux.

Deuxième étape : L' ANCIEN POSTE DE POLICE (actuel local des employés communaux) pouvait soit être vendu soit reconverti en local mis à disposition de marchands ambulants.

Pendant ces réalisations il devenait possible de réfléchir à l'utilisation de l'ancien presbytère. Prêt à être lancé, une information a remis en cause notre projet.

Les Faviérois sont très amoureux et il y a une tendance à l'augmentation du nombre d'enfants dans la commune. Sans doute une conséquence du confinement !

Dès la rentrée prochaine, une 5^{ème} classe sera ouverte. Il nous faut encore revoir l'affectation des différents locaux utilisés pour l'école et le périscolaire. Le délai très court de 3 mois ne permet pas la réalisation de travaux importants. Avec l'accord de l'équipe pédagogique, une solution provisoire a été trouvée pour la rentrée 2022/2023.

Il faudra tout de même acheter du matériel pour la nouvelle classe et compte tenu de leurs états, les sanitaires scolaires actuels, inadaptés, seront démolis et renouvelés complètement.

Il semble qu'à l'horizon 2025/2026, d'autres petites frimousses viendront grandir le nombre de petits hiboux à scolariser.

La solution provisoire deviendra inacceptable et la création de classes supplémentaires sera encore d'actualité.

Compte tenu des financements nécessaires et des délais de budgétisation et de réalisation, un projet doit être concrétisé avant la fin d'année pour être inscrit au budgets 2023/2024.

À ce jour, le scénario envisagé est de réserver **le bâtiment de la mairie en totalité pour l'école. Un bâtiment destiné à la mairie et à des annexes serait construit sur l'emplacement de l'ancien presbytère.**

Un appel à concours sur cahier des charges pourrait être lancé pour élargir la réflexion et conserver une partie du bâtiment actuel.

D'autres scénarios sont possibles, ils feront l'objet de communication auprès des habitants.

En conclusion pour cette journée du 21 mai, je tiens à remercier Sandrine MILIC de sa présence et de ses explications. Conceptrice du jardin japonais en cours de réalisation allée de la belle épine, nous attendons l'ouverture avec impatience.

Le conseil municipal et moi-même remercions la ferme des 30 arpens, particulièrement M. BUET pour les roues de brie que nous avons dégustées. Nous remercions les membres du personnel, venus sur leur temps de loisir pour nous aider et partager cette journée avec nous.

Et nous remercions tout particulièrement les habitants venus assister à cette 1^{ère} rencontre.

Daniel Patu



LE NOUVEAU LOGO DE FAVIÈRES ÉLU PAR LES FAVIÉROIS SYMBOLE DE DYNAMIQUE ET DE PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

À l'occasion de cette rencontre, la municipalité a souhaité proposer au vote des habitants présents un nouveau logo pour la commune. Pourquoi ? La raison essentielle étant que le logo actuel est devenu obsolète. En effet, la dénomination de « Favières-en-Brie » n'existe pas dans la toponymie des communes. Le nom « Favières » est le nom officiel de notre village. Si le logo d'une commune est surtout utilisé par la mairie pour sa communication vis à vis des administrations et des habitants, ces derniers doivent se reconnaître aussi dans ce symbole.

C'est donc tout naturellement que nous avons décidé d'impliquer les Faviérois dans le choix de leur nouveau logo. Favières entre dans une nouvelle dynamique (nouvelles constructions, nouveaux habitants, nouveaux projets...). L'image doit en être le reflet mais elle doit aussi être le reflet de ce que nous voulons préserver à savoir notre cadre de vie composé d'un bourg et un hameau unis, entourés de forêt et de verdure et d'un habitat à taille humaine où chacun s'y sent bien.

À partir d'un questionnaire réalisé auprès d'un échantillon représentatif de la population, nous avons pu identifier les différents éléments qui devaient composer le futur logo. Ainsi, sur cette base, 4 maquettes ont pu être proposées au vote des Faviérois ce 21 mai.

Chacun a pu voter avec explications à l'appui et un temps de réflexion lors du déjeuner. Le dépouillement a eu lieu sur place et le résultat annoncé le jour même.



Le logo choisi est en parfaite adéquation avec ce que les Faviérois souhaitaient voir. La mention « Au cœur de la Brie » situe Favières dans le département de Seine et Marne, ce qui permet de le différencier des 3 autres Favières situés en France. C'est un logo coloré et chaleureux.



PREMIÈRES ESQUISSES DU JARDIN DE KYU



Présentation très appréciée du futur jardin japonais qui ouvrira ses portes d'ici quelques mois. En cours de création, le jardin situé allée de la belle épine permettra à chacun d'appréhender le savoir-faire de sa créatrice Sandrine Milic. De nombreuses plantations comme les théiers, bergamotiers, érables, chênes, mais aussi bassins, dragon, cascade composeront des environnements propices à la détente et à la méditation. Les Faviérois se sont dits impatients de pouvoir visiter et se promener dans ce nouveau lieu nature très zen et ouvert sur une autre culture.



Sandrine Milic à droite sur la photo explique avec passion son projet.

LES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ SONT LANCÉES

Interventions, échanges, cocktail et buffet ont contribué à faire de cette 1^{ère} rencontre ensoleillée un moment très apprécié. Jeunes et moins jeunes ont pu partager ensemble et pour certains découvrir un nouveau visage de Favières.

QUELQUES IMAGES DE LA MATINÉE



Les enfants n'ont pas été oubliés avec cette structure gonflable installée pour l'occasion.



7

UN ARBRE, LA VIE

Plus tôt dans la matinée, s'est déroulée tout à côté du pont du Moncet, près de la station de relevage, une cérémonie particulièrement conviviale et sympathique. Patricia Borg, 1^{ère} adjointe au maire accompagnée de Anne Scortegagna, déléguée à la vie scolaire, à la jeunesse et au sport ont remis un diplôme « un arbre, la vie » aux parents présents des petits Faviérois nés en 2021. Les jeunes parents ont pu découvrir les hibiscus portant le prénom de leur enfant. Émotion, étonnement aussi de voir tant de nouveaux enfants sur Favières. Au final, une réunion qui a aussi permis de créer de nouveaux liens entre les jeunes parents. Une photo de famille a clôturé ce moment fondateur.





PRÉSENTATION DU BUDGET VOTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 8 AVRIL 2022

SECTION FONCTIONNEMENT



SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 392 159 €

• Chapitre 011 : Charges à caractère général	491 780 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	399 891 €
• Chapitre 014 : Atténuation des produits	10 000 €
• Chapitre 022 : Dépenses imprévues	10 000 €
• Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	304 724 €
• Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	147 350 €
• Chapitre 66 : Charges financières	25 214 €
• Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	200 €

DEPENSES : 792 778 €

• Chapitre 001 : Solde d'exécution section investissement Reporté	31 648 €
• Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	52 933 €
• Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	45 000 €
• Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	663 196 €

RECETTES : 1 392 159 €

• Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	336 216 €
• Chapitre 013 : Atténuation des charges	2 500 €
• Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services	73 450 €
• Chapitre 73 : Matériel et outillage de voirie	720 430 €
• Chapitre 74 : Dotation et participations	223 158 €
• Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	28 400 €
• Chapitre 76 : Produits financiers	5 €
• Chapitre 77 : Produits exceptionnels	8 000 €

RECETTES : 792 778 €

• Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	307 724 €
• Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre section	3 000 €
• Chapitre 10 : Immobilisations corporelles	215 211 €
• Chapitre 13 : Subventions d'investissement	180 142 €
• Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	89 700 €

PRINCIPALES DEPENSES Fonctionnement

Les chiffres-clés du budget 2022

PRINCIPALES RECETTES Fonctionnement et Investissement

Charges de personnel et frais assimilés
(Salaires et charges sociales)
Technique, Administratif, ATSEM, Périscolaire et Restauration
399 891 €

Achats et charges à caractère général
428 472 €

Subventions CCAS et associations
24 640 €

Charges financières (Intérêts des emprunts)
25 214 €

Petite enfance, restauration et écoles
63 308 €

Charges de gestion courante (indemnités des élus, participation au fonctionnement de la piscine intercommunale de Fontenay-Trésigny, formation et contrat informatique cloud)
122 710 €



Dotations de l'Etat, remboursement TVA et subventions
794 819 €

Emprunt (Prévision)
89 700 €

Impôts locaux et taxes (0% d'augmentation des taux de la part communale des impôts, pour préserver le pouvoir d'achat)
720 430 €

Produits des services Périscolaire, Restauration et Loyers
96 450 €

Remboursement du capital des Emprunts
52 933 €

Aménagement des terrains, équipements et frais de documents d'urbanisme (PLU)
239 856 €

Travaux de voiries et Enfouissement des réseaux
407 340 €

Travaux et aménagement des bâtiments
61 000 €



Concours MAISONS DÉCORÉES

Remise des prix pour nos trois gagnants des maisons décorées de la fin d'année 2021. Encore un grand bravo et toutes nos félicitations.



M. Lahaye, Mme Benoit, M. et Mme Keller. (voir AAL n°6)

Concours MAISONS FLEURIES



Le concours des maisons fleuries 2022 aura lieu du 1^{er} juin au 31 juillet. Nouveauté cette année : l'inscription (gratuite) des personnes souhaitant y participer.



La gagnante du concours maisons fleuries 2021 : Monique Petitfour et son grand coeur (voir AAL N°6).

N'HÉSITEZ PAS À VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE LA MAIRIE. VOTRE JARDIN LE VAUT BIEN ET NOUS SOMMES CERTAINS QUE VOUS AVEZ DES TALENTS DE JARDINIER; JARDINS, BALCONS, FENÊTRES, TOUT PEUT CONTRIBUER À FAIRE DE FAVIÈRES UN VILLAGE ACCUEILLANT.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Commémoration du 8 MAI 1945

Le 8 mai, Favières commémore l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Signée en deux temps, le 8 mai 1945, la capitulation de l'armée du Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.



Après 77 ans de paix, la guerre est à nouveau à nos frontières. En conclusion de son discours, Daniel Patu a émis des vœux afin que ce conflit qui touche l'Europe cesse rapidement et que chacun puisse retrouver la sérénité et la liberté.

Numérique

Christian
COQUELET



À QUAND LA FIBRE ?



Le déploiement de la fibre à Favières avance. Les deux armoires SRO (Sous-Répartiteur Optique) ont été installées. Les travaux de déploiement aérien et/ou souterrain (poteaux ou fourreaux) devraient se terminer en fin d'année.

Sauf aléas, la commercialisation est envisagée pour juin 2023.

INFOS

<https://valbriard.eu/la-fibre-optique-se-deploie-sur-le-val-briard/>



DES PETITS FAVIÉROIS ŒUFS-REUX

Sous le soleil, dans la bonne humeur et la joie, le dimanche 17 avril entre 10h30 et 11h30, c'était le rendez-vous à ne pas manquer pour tous les petits Faviérois de 0 à 13 ans. Invités par la municipalité à la grande chasse aux œufs de Pâques, ils sont venus très nombreux. Il leur fallait être rapide et malin pour débusquer tous les petits œufs (plus de 2000) qui s'étaient cachés au Marais et au terrain communal du hameau.



Centre communal d'action sociale



Depuis fin février, l'offensive militaire russe et l'invasion de l'Ukraine ont contraint de nombreux ukrainiens à quitter, dans la précipitation et l'effroi, leur pays laissant derrière eux leurs biens et les membres de leurs familles restés pour combattre. Si les démarches administratives sont rapides, le plus dur reste l'aspect psychologique car il est difficile de se reconstruire pour ceux qui ont connu les bombes et la peur.

Courant mars, une famille Faviéroise, Monsieur et Madame FAULHABER ont décidé d'accueillir à leur domicile des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine.

Dans un premier temps quatre personnes sont arrivées dont une jeune fille collégienne. Deux des jeunes femmes ont depuis trouvé un travail sur Paris ainsi que l'opportunité d'une co-location avec d'autres réfugiés pour être plus proche de leur emploi.

Oksana et sa fille Mariia qui est désormais scolarisée au collège Hutinel de Gretz Armainvilliers dans une classe adaptée, sont restées à Favières. Le CCAS représenté par le Président, Daniel PATU ainsi que la Vice-Présidente Patricia BORG les ont reçues avec Elisabeth-Pascale FAULHABER afin de leur souhaiter la bienvenue au nom de tous les Faviérois.

À la suite de ce premier contact, le CCAS a décidé d'apporter soutien et aide à la famille, en mettant à disposition régulièrement dans la semaine des repas, ainsi que quelques produits d'hygiène et d'entretien. Un contact régulier est organisé avec la famille d'accueil permettant au CCAS d'intervenir en cas de besoin ponctuel.

Nous espérons tous sincèrement qu'elles pourront, comme elles le souhaitent, repartir en toute sécurité dans un délai pas trop lointain, pour retrouver leur vie et se reconstruire auprès de leurs proches sains et saufs.

Patricia BORG, Vice-Présidente du CCAS

Pour nous contacter !

par téléphone au **01 64 07 02 07**
ou par mail à **CCAS@favieres77.fr**



Le mot de la Directrice

Malgré l'épidémie de COVID-19, nous avons pu partager quelques moments conviviaux : la Boom d'Halloween en octobre, la venue du Père Noël à Favières pour gâter nos petits Hiboux en décembre, une tombola au mois de mars, une sortie à la ferme pédagogique en mars également, des spectacles offerts par le Val Briard... et très bientôt, le retour de notre kermesse.

En plus de la kermesse, pour terminer notre année scolaire en beauté, nos élèves d'élémentaire ont l'occasion de partir en classe de mer, en Charente-Maritime. Au programme, char à voile, sorties sur la plage, visite d'un phare, boum et autres veillées...Plein de beaux souvenirs et moments en perspective pour les élèves, les enseignants et nos accompagnateurs !

Concernant l'année scolaire à venir, comme dit le proverbe, jamais deux sans trois...En effet, après une ouverture de classe en 2019, puis une seconde ouverture en 2020...nous aurons une troisième ouverture en 2022 ! Notre école va accueillir une cinquième classe à compter de la rentrée. Jérôme RIFFAUD, Estelle COCHET, Claire PERRIN et moi-même accueillerons avec joie un ou une cinquième collègue au sein de notre école des Petits Hiboux. Nous ne manquerons pas de vous le/la présenter lors de l'Arbre à Lettres de la rentrée.

Toute l'équipe se joint à moi pour souhaiter à tous nos petits Hiboux de très bonnes et reposantes vacances d'été, nous les retrouverons avec joie à la rentrée.

Marion DURAND



CARTE DE PISCINE

Depuis janvier 2022, l'accueil de la piscine assure la délivrance des cartes de résident permettant d'obtenir le tarif « syndicat » sur les entrées à la piscine de Fontenay-Trésigny. Tous les habitants des communes de Châtres, Favières, Fontenay-Trésigny, La Houssaye-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon, Marles-en-Brie et Villeneuve-le-Comte peuvent en bénéficier

Les documents à présenter pour obtenir la carte sont les suivants :

- Pièce d'identité (Carte d'identité, passeport par exemple) ou livret de famille pour les enfants.
- Photo d'identité récente (apposée sur la carte)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (Avis d'imposition, facture d'eau ou d'électricité ...)

Cette carte, strictement personnelle et individuelle, doit être présentée à l'accueil de la piscine à chaque visite. **Elle a une durée de validité de 2 ans.** Pour la renouveler, il convient de présenter de nouveau un justificatif de domicile de moins de trois mois.

De nouvelles cartes seront établies pour les nouveaux clients et vous pourrez y demander le renouvellement de vos anciennes cartes qui seront périmées dans quelques mois, le temps que vous puissiez fournir vos justificatifs actualisés.

Pour toute questions ou précisions, vous pouvez joindre l'accueil de la piscine, pendant les heures d'ouverture au 01 64 25 24 20.

PÉRISCOLAIRE



« Chers parents d'élèves, Faviéroises, Faviérois, voici un message des animatrices du périscolaire :

« Tous les mercredis, nous réalisons des activités diverses et variées avec les enfants présents à la garderie.

Il faut bien dire que ce n'est pas chose facile ! En effet, nous ne pouvons malheureusement pas faire tout ce que nous voulons du fait de la différence de tranche d'âge des enfants présents. L'attention des enfants n'est pas la même lorsque nous avons un enfant de petite section et un autre de CM2.

Cette année, nous avons fait des couronnes pour l'épiphanie, des pompons, un petit lapin entouré d'œufs colorés, des bracelets en laine et d'autres petites choses que nous avons exposées (cf. photos).

Nous espérons que vos enfants passent de bons moments parmi nous et qu'ils en garderont de bons souvenirs. »

Amandine, Eugénie, Sandrine et Lou





VOIRIE, SÉCURITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Remise à neuf d'une partie de la rue de Bellevue, sécurisation de l'école, réfection du sol de la salle des fêtes, 3^{ème} tranche d'enfouissement du hameau : des travaux nécessaires enfin achevés.

VOIRIE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE

RUE DE BELLEVUE

Nombreux parmi vous ont demandé à revoir l'extrémité de la rue de Bellevue débouchant sur la D10. Les causes de ce mécontentement :



une rue souvent inondée due à une mauvaise pente, une rue étroite à cause d'un rétrécissement mal signalé, une rue dangereuse du fait d'une visibilité réduite sur les véhicules venant de Favières. Il fallait pour résoudre ces problèmes refaire

la voirie dans les normes. C'est chose faite, cinq jours de travaux ont permis de remettre d'aplomb le revêtement et installer la bonne signalisation.

MIROIRS = VISIBILITÉ RENFORCÉE

En complément, rue de Bellevue ainsi qu'aux intersections qualifiées dangereuses dans le village, plusieurs miroirs ont été installés permettant des sorties de rue mieux sécurisées.



NOUVEAUX PANNEAUX DE RUE

Rue du clos de la sautrelle, rue de la saincerelle, rue de la rucherie, allée de la belle épine, place besoul, les panneaux manquants ou très dégradés ont été remplacés ou installés. De quoi mieux s'orienter dans Favières.



ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

UNE SALLE DES FÊTES DE PLUS EN PLUS EN BEAUTÉ



Dernière phase de réfection pour la salle des fêtes. Le sol dont le revêtement était très abîmé a été remplacé par un nouveau composé d'une résine résistante gris clair. Pour rappel, le Sporting Club avait fait don

de sa subvention pour participer aux travaux. Espérons que les adhérents, professeurs, écoliers mais aussi utilisateurs occasionnels de la salle des fêtes seront satisfaits.

Sécurisation de l'école des petits hiboux



Mettre en place une sécurisation au niveau de l'école était devenu une nécessité. Le manque de places de parking, l'étroitesse de la rue Lucien Cotel mais aussi le non respect des règles de stationnement de certains parents pressés de déposer ou de récupérer leurs enfants nous ont

contraint à mettre en oeuvre des travaux de sécurisation. Ainsi une signalétique spécifique au sol, des bandes jaunes d'interdiction de stationnement, un passage piétons et des poteaux ont été installés. Nous remercions les habitants de la rue Lucien Cotel pour leur compréhension pendant la durée de ces travaux.

Emma et Théo de nouveaux amis pour les enfants du hameau

Prochainement, Emma et Théo, des figurines de signalisation seront installées et le passage piéton sera refait. Les enfants pourront traverser en toute sécurité pour aller ou revenir de l'école avec le bus de ramassage scolaire.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

AU HAMEAU

LA TROISIÈME TRANCHE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX EST TERMINÉE ET DÉJÀ UNE QUATRIÈME TRANCHE S'ANNONCE.

AU BOURG

Une opération de changement de lampes sur les luminaires sera bientôt réalisée. Ils seront équipés en LED pour répondre aux nouvelles normes environnementales relatives à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Celles-ci provoquant notamment des troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne.



Gérer, recycler et valoriser les déchets

Collecte des végétaux avec les ordures ménagères

Sans revenir sur le bien-fondé de la décision du retrait des végétaux des ordures ménagères, un service intermédiaire est prévu pour permettre aux habitants de s'approprier de nouvelles habitudes avant l'arrêt définitif différé à l'automne.

ADAPTATION TEMPORAIRE DU 1er juin au 30 septembre 2022

3 Sacs de 100 litres remplis aux 3/4 - Pas de fagot **par semaine**



Au-delà de 3 sacs, les végétaux ne seront pas collectés.

Rappel des raisons de cette mesure

Ce retrait a été décidé pour répondre à la législation qui impose une réduction conséquente et mesurable de nos déchets.

→ La mise en place permanente d'une collecte spécifique ne permettrait pas d'obtenir cette baisse de la quantité globale de nos déchets.

Les végétaux ne sont pas des déchets mais une matière organique à réutiliser pour nourrir les sols au lieu de l'incinérer ou l'enfouir.

→ L'incendie de l'usine a mis un terme au traitement par compostage et obligé à l'incinération et à l'enfouissement.

Les coûts de traitement des déchets sont en hausse et les taxes qui s'y ajoutent sont volontairement dissuasives pour inciter à la diminution.

→ L'économie permise par le retrait des végétaux limitera l'augmentation importante de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

QUELQUES CONSEILS POUR VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX ! ^{+INFOS} | www.sietom77.fr À UTILISER SANS MODÉRATION !

Au jardin

Le compostage individuel

Composter permet de valoriser une partie des déchets du jardin (tailles, feuilles, pelouse en petite quantité) et obtenir un compost réutilisable sur place.



La tonte mulching

Pratiquer le mulching consiste à tondre régulièrement sa pelouse sans ramasser l'herbe. La tondeuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent sur la pelouse. Par ailleurs, le mulching occasionne moins de manipulation et de port de charges.

Le paillage

Pailler ses espaces verts et ses plantations avec les tontes et déchets de jardin broyés à la tondeuse permet de protéger de la sécheresse et nourrir les sols.



En déchetterie

Les 6 déchetteries du SIETOM disposent d'une benne de déchets verts permettant d'accueillir vos déchets de jardin qui seront ensuite valorisés en compost. Dans la mesure du possible, cette solution vient après le compostage, le mulching et le paillage qui ne nécessitent aucun transport.

TAILLE DES HAIES



Tailler ses haies est obligatoire. Si une haie a vocation à dépasser les 2 mètres, elle doit être plantée à plus de 2 mètres de distance de la limite de propriété. En cas de haie mitoyenne, l'obligation de taille incombe aux deux voisins. L'article 667 du Code civil dispose en effet que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ». Les propriétaires doivent s'entendre sur la hauteur souhaitée. Aucune règle n'est fixée en la matière. Lorsque les plantations ne sont pas mitoyennes, l'obligation de tailler incombe au propriétaire des végétaux, et par conséquent au propriétaire ou au locataire du terrain sur lequel ils sont plantés. **Et puis, au printemps et jusqu'à la fin de la nidification de nos amis les oiseaux, évitez de couper vos haies afin de préserver leur habitat et ne pas les déranger.**

NUISANCES SONORES

^{+INFOS} | www.favieres77.fr

QUELQUES RÈGLES À NE PAS OUBLIER !

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) peut porter atteinte à la tranquillité du village, de jour comme de nuit. **Un aboiement continu, des motos ou quads qui pétaradent...sont autant de nuisances sonores qui peuvent être une gêne pour le voisinage.**

POUR RAPPEL : Les appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage sont autorisés :

lundi à vendredi : 8h - 12h et 14h - 20h
 samedi : 9h - 12h et 14h - 19h
 dimanche, jour férié : 10h - 12h

QUE D'INTERDICTIONS !!!!! OUI, MAIS IL EN VA DU BIEN-ÊTRE DE TOUS, MERCI DE LES RESPECTER.



Le tapage nocturne est interdit de 22 heures à 7 heures du matin.



Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

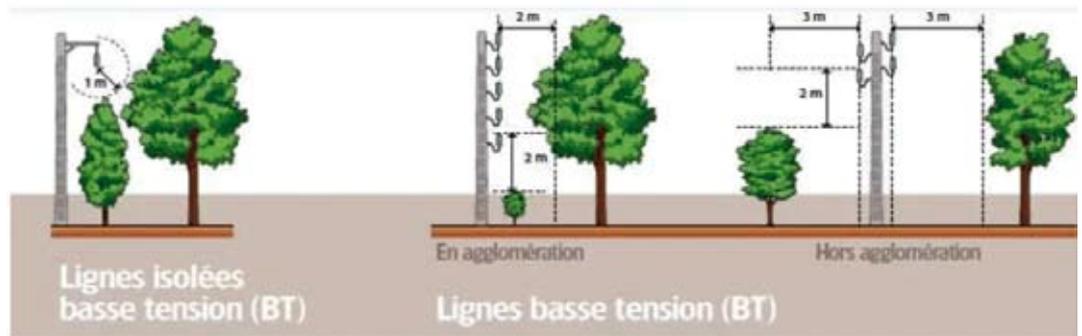
Les trottoirs doivent rester accessibles et les déjections canines ramassées.





NATURE ET ÉLECTRICITÉ, DES ENJEUX IMPORTANTS

Élagage des arbres à proximité des lignes électriques



L'élagage constitue un véritable enjeu pour la distribution de l'électricité. Il répond à un besoin d'amélioration de la qualité de fourniture électrique tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

L'occupant a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété :

- si la plantation de l'arbre est postérieure à la mise en place de la ligne,
- si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé,
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

L'occupant peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis.

L'élagage peut être aussi à la charge d'Enedis. Le Code de l'énergie reconnaît à Enedis, le droit de : « couper les arbres et les branches qui, se trouvant sur la parcelle propriété de l'occupant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des court-circuits ou des avaries aux ouvrages électriques ».

Si Enedis intervient pour l'élagage des végétaux, l'occupant est informé au préalable. L'équipe d'intervention se charge ensuite de ranger le bois et les branches coupées en bordure de propriété et les laisse à disposition. Leur évacuation se fait uniquement sur la demande du client et avec l'accord de l'entreprise.

+INFOS | www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

15



Ce toit n'avait certainement aucun intérêt en l'air. Il en a encore moins au sol !!!



Un défoilement général sur les panneaux nouvellement installés de la rue de Bellevue, miroir et vitre cassés, pont détruit sur la Marsange.

NAVRANT - DÉSOLANT - IRRESPECTUEUX : DÉPÔTS SAUVAGES ET VANDALISME



Un chauffard qui recule sans faire attention et descelle une armoire électrique.



Pourquoi s'attaquer à une table de ping pong innocente ?

Comment ne pas parler de tous ces actes de vandalisme, dépôts sauvages compris ! Outre le fait que ce sont des actes gratuits qui coûtent chers à la commune, ce sont des actes d'incivilité et de non respect. Ces actes sont le fruit de personnes qui souvent n'appartiennent pas à la commune. Un dépôt de plainte a été déposé suite à ces actes malveillants. Concernant les dépôts sauvages, nous tenons à rappeler **aux propriétaires qui font des travaux qu'il est de leur responsabilité de demander une preuve de dépôt en déchetterie des gravats qui doivent être débarrassés.**

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1 500 € les dépôts de déchets non autorisés.

OUVREZ L'OEIL, SI VOUS VOYEZ CES INSECTES DANS VOTRE JARDIN, ILS SONT ÉTONNANTS ET BIENFAISANTS !

LE STAPHYLIN NOIR ODDORANT



Le staphylin noir odorant se donne des airs de scorpion dès qu'il se pense attaqué. Mais pas de panique, il ne pique pas. Il mesure de 6 à 30mm. C'est un insecte très utile au jardin, au même titre que la coccinelle, le gendarme, l'araignée, la chrysope... Il intervient activement dans la régulation des populations de ravageurs : il fait partie de ces insectes que l'on a tout intérêt à protéger et à attirer au jardin. Il apprécie particulièrement les tuiles posées au sol, ou encore un petit tas de bois, pour s'y cacher durant la journée. N'hésitez pas à lui aménager quelques abris, notamment au potager.

LE MORO SPHINX : PAPILLON COLIBRI



Le Moro sphinx autrement nommé Sphinx colibri pour la ressemblance de son vol avec celui du célèbre petit oiseau. Il doit son nom de sphinx à la posture relevée que prend sa chenille au repos évoquant la forme de la créature mythologique. Le corps trapu et velu de couleur grise est couvert de tâches blanches sur l'abdomen, il mesure environ 4 cm. Sur sa tête, d'étranges yeux ronds et des antennes en forme de massues, mais le plus remarquable est sa longue trompe lui permettant de butiner le nectar au fond des fleurs les plus profondes, le tout sans jamais se poser grâce à son vol stationnaire. En pleine action les ailes sont presque invisibles tant elles battent vite.

L'ABEILLE BLEUE ou XYLOCOPE



Communément nommée abeille charpentière à cause des galeries qu'elle creuse pour assurer sa descendance, est un bel insecte bleuté au vol bruyant. On peut la confondre avec un gros bourdon. Il s'agit en fait d'une très grosse abeille, la plus grosse d'ailleurs, que l'on trouve dans nos régions, au corps poilu et massif pouvant mesurer 30 mm de longueur pour une envergure de 55 mm. Elle possède un nid où elle est seule à pondre. Elle sort par temps chaud pour butiner le pollen des fleurs à l'aide de sa robuste « trompe ». Cette dernière est surmontée de mandibules puissantes lui permettant de creuser le bois pour y faire son nid. Malgré son aspect un peu impressionnant, cet insecte ne représente aucun danger pour l'homme et s'attaque seulement aux bois extérieurs s'ils sont déjà bien abîmés et donc tendres.

BIENVENUE MESDEMOISELLES LES COCCINELLES VOUS VOICI ENFIN REVENUES

Les coccinelles sont probablement les plus connues des alliés du jardinier. Avec près d'une centaine d'espèces en France, la majorité d'entre elles sont prédatrices d'insectes ravageurs comme les pucerons et les cochenilles.



Larve



nymphe



puis coccinelle.



Le réseau des chemins de Favières : un héritage à défendre

Le Conseil municipal du 20 novembre 1832 avait listé et dénombré 34 chemins à Favières. L'état général des chemins ruraux du 26/02/1940 établi par Louis Chancrin, géomètre, dénombrait 37 chemins ! Il faut dire que la commune est très étendue.

LE RÉSEAU DES CHEMINS : UN HÉRITAGE RURAL

Qualifier les relations unissant le village à son cadre rural c'est poser la question des chemins, aujourd'hui renommés « liaisons douces ». Pour l'essentiel ces chemins sont l'héritage d'une société rurale ; leur implantation et leur structure racontent des usages, des trajets de transport à pied ou parfois avec des charrettes, des outils, des techniques agraires, des découpages fonciers, administratifs, etc.

Un chemin a une âme. C'était le seul moyen pour aller au lavoir, au moulin, chez les commerçants, aller chercher son lait, son beurre, ses œufs, aller au café et se rendre dans les villages voisins.

Histoires souvent très anciennes qui sont synonymes aussi d'obsolescence de ce réseau. Cela a entraîné disparitions, abandons, dégradations, accaparements par les agriculteurs ou propriétaires riverains de chemins qui n'étaient plus utilisés.

Au 19^{ème} siècle, pour aller de Favières à La Route des Grès, ou aux villages environnants, il fallait emprunter des chemins rarement empierrés, la D10, la D21 et la D21E n'existant pas encore.

DE NOUVELLES ATTENTES AU 20^{ème} SIECLE

De nouvelles demandes se sont exprimées fin 20^{ème} et début 21^{ème} siècle : pouvoir quitter les centres urbains et rejoindre la campagne sans voiture, hors du réseau routier.

Des adaptations, des réparations, des compléments au réseau existant sont alors devenus indispensables.

Notre région est très attirante sur ce plan. En témoigne le nombre de randonneurs qui traversent la commune, et le succès des organisateurs de randonnées pédestres ou cyclistes hors des routes.

Signalons également le nombre de plus en plus important de Faviérois ou habitants de communes voisines qui entretiennent un cheval et souhaitent des chemins équestres. D'ailleurs, à la Ferme d'Hermines, les étables qui abritaient les vaches jusque dans les années 1980 ont été transformées en écuries pour les chevaux de loisirs.

La question des aménagements est évidemment la plus difficile, conditionnée par celle des emprises qui dans certains cas existent mais ont été oubliées parce que des usa-

ges agricoles ont disparus, les liaisons entre hameaux ou entre fermes, ne se faisant plus à pied.

Les nouvelles attentes en matière de circulations douces justifient des politiques de remises en état de ces chemins disparus. Constatons que l'ONF œuvre bien en ce sens.

QUE DE QUERELLES ET DE PROCÈS

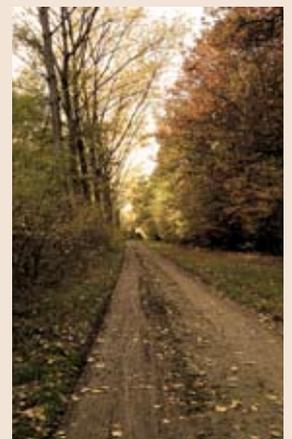
Soit à l'occasion de ventes ou d'échanges, soit à l'occasion de l'accaparement par les propriétaires de bois, de forêts ou de terres agricoles. Il faut dire que le concept de « chemins privés publics » est une spécialité faviéroise unique en France!

En 1889, il y avait 12,723 km de chemins de grandes communications, 3,383 km de chemins vicinaux ordinaires et de nombreux chemins ruraux reconnus et répertoriés ou non.

Certains de ces chemins sont encore praticables à pied ou à vélo, tel est en particulier le cas des bois gérés par l'Office National des Forêts, qui a pour vocation de créer et entretenir un vaste réseau de sentiers de randonnée. Les chemins deviennent vite inutilisables en cas d'intempéries (exemple le chemin d'accès au GR14 qui traverse la commune peut devenir un marécage à son entrée dans la forêt).

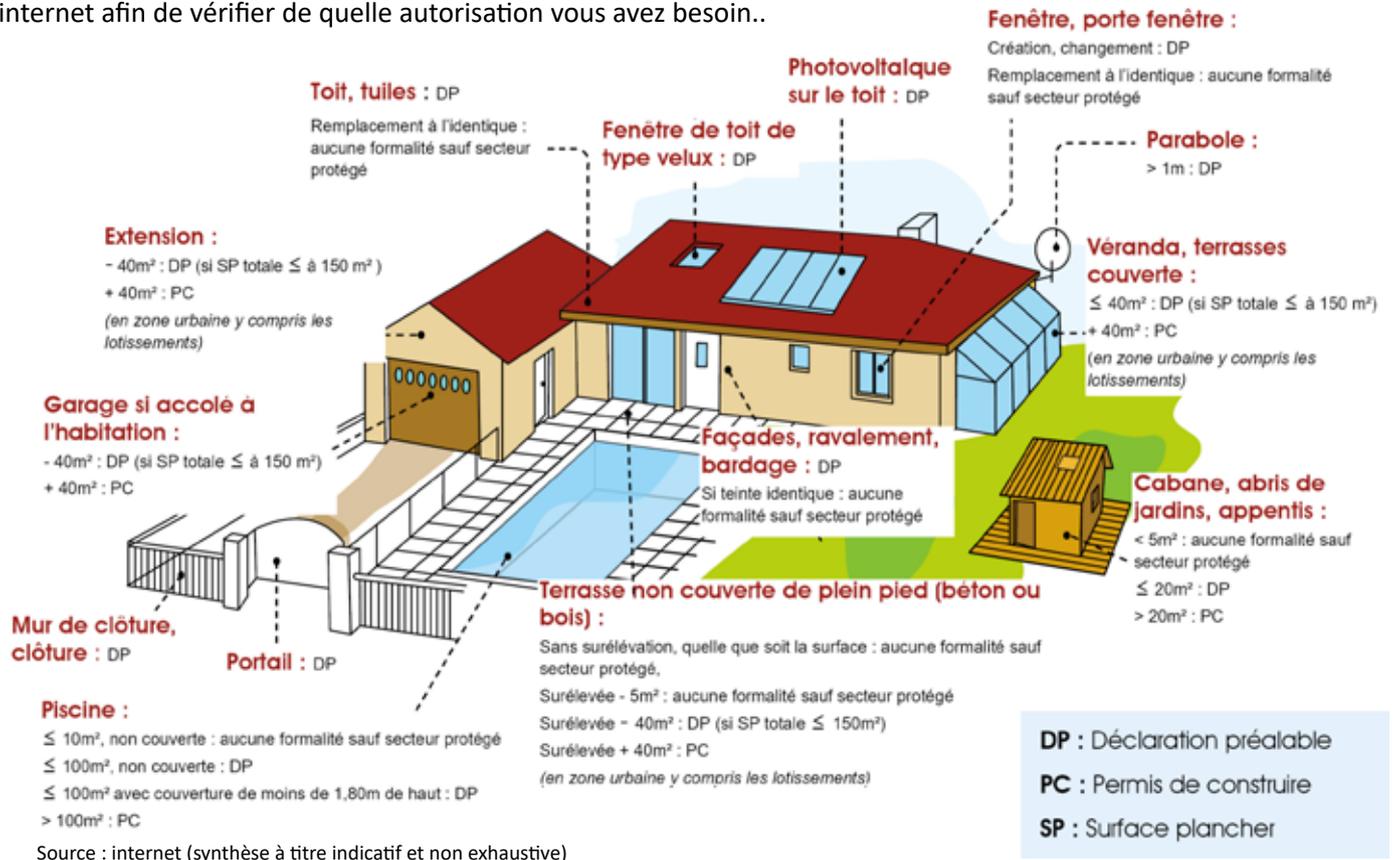
D'autres sont inclus à l'intérieur de propriétés privées et sont la plupart du temps inaccessibles. D'autres enfin ont été déclassés. Ils appartiennent à des propriétés privées, mais il existe un droit de passage pour les chasseurs communaux, datant du 14 juillet 1949. Une seconde désaffectation date du 1^{er} octobre 1950... Alors il faut connaître, savoir s'imposer aux gardes, si l'on est chasseur, mais le simple promeneur a-t-il le droit de s'y aventurer ?

L' Association pour la Sauvegarde du village de Favières-la Route continue de défendre le droit d'accès à ces chemins pour les promenades. Favières est au centre d'une nature magnifique qui doit rester accessible à pied ou en vélo pour le plus grand plaisir de chacun. Et en cela, la connaissance des droits de passage est essentielle pour bénéficier de droit et à terme de la nature qui nous entoure.





Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires préalables à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement. **Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.** L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager des travaux. Le schéma ci-dessous est à titre indicatif. Il présente globalement l'ensemble des travaux soumis à permis de construire ou à demande préalable. Il convient pour tout projet de travaux de vous renseigner en mairie ou sur le site internet afin de vérifier de quelle autorisation vous avez besoin..



Source : internet (synthèse à titre indicatif et non exhaustive)

La vie des associations

COMITÉ DES FÊTES

Quelques nouvelles du Comité des Fêtes qui commença ses festivités d'été avec le **2 Juillet 2022, LA FÊTE DE L'ÉTÉ !**, une journée sous le signe de la gaité et des rencontres en partenariat avec l'association des parents d'élèves de l'école de Favières, et qui vous donnera l'occasion de voir le spectacle de fin d'année des enfants de l'école. Vous recevrez dans vos boites aux lettres très prochainement le déroulé exacte de la journée. Cette fête réunira toutes les générations puisqu'elle débutera vers 16h sur le terrain communal avec une kermesse géante et une multitude de jeux pour les enfants, suivi du spectacle des enfants de l'école orchestré par leurs professeurs. La journée se poursuivra avec bbq, buvette, groupe de musique et à la tombée de la nuit, une surprise ! Ce sera le moment de regrouper les Faviérois une dernière fois avant le départ en vacances.

Deuxième date à noter, le 18 Septembre 2022 où nous organiserons comme beaucoup d'entre vous nous l'ont

demandé, **une brocante**. Pour tous renseignements, vous pourrez nous contacter plutôt par mail afin d'obtenir de plus amples renseignements. Mais comme pour La Fête de l'été, vous recevrez des informations dans vos boites aux lettres fin aout.

Enfin troisième événement marquant et non des moindres, la traditionnelle fête de Noël le week-end du 10 et 11 Décembre 2022 mais nous aurons le temps de vous en reparler.

Pour nous suivre sur Facebook : [cdfavieres](https://www.facebook.com/cdffavieres)

Pour adhérer au Comité des Fêtes et nous soutenir, un petit mail et nous vous ferons parvenir un bulletin d'adhésion. Alors n'hésitez pas, nous recrutons ! Bonne humeur garantie au Comité des Fêtes de Favières.

Mail : c2f.favieres77@gmail.com,
Tél. 07 68 87 73 05 ou 06 14 67 50 41

L'équipe du Comité des Fêtes de Favières

AMITIÉ ET GAJETÉ

5 mai 2022 - Une journée dans le Perche

6h30: le départ est donné ! Nos 40 adhérents inscrits étaient présents, aucun retardataire. Direction La Ferté-Bernard en car !

10h00: Nous visitons la ville de La Ferté-Bernard en petit train touristique, cité médiévale et Renaissance avec ses maisons à pans de bois, ses cours d'eau et ses passages. Patrimoine riche et réservé que nous avons découvert grâce à notre guide. Nous finissons la matinée par la visite de la magnifique église Notre Dame des Marais, toute son histoire au cours du temps racontée par notre guide.

Le déjeuner copieux, fut suivi par une croisière en bateaux électriques sur les canaux de la Venise de l'Ouest. Ponts, passerelles et lavoir s'égrènent au fil de l'eau. Grâce à une température estivale, la croisière fut très agréable.

16h15: Départ de La Ferté-Bernard pour un safari à la Ferme de la Haie à la découverte de cerfs et de daguets. Les propriétaires passionnés de cerfs sont heureux de

nous accueillir pour nous faire découvrir leur élevage. Une dégustation à base de toasts à base de cerf clôturera la journée.

18h00: Il est temps de repartir à Favières ! La journée fut enrichissante, nos adhérents ravis et sûrement fatigués la garderont en mémoire.



14 mai 2022 - Repas convivial à la salle des fêtes de Favières

Comme chaque mois, l'Association Amitié et Gaieté organise un repas avec ses adhérents à la salle des fêtes de Favières. Joie et bonne humeur sont obligatoires pour agréablement cette journée !

Le repas, toujours aussi copieux, est préparé par notre traiteur Dominique. L'après-midi est rythmé par les pas de danse des adhérents.

Françoise ROUSSEAU

TENNIS DE TABLE

RÉSULTATS DU CLUB ▶



Enfin une saison sans interruption. On a pu joué tous les matchs de championnat ufolep77 divisés en 2 parties.

1^{ère} phase d'octobre à janvier

En équipe de 3 joueurs en excellence

Termine 5^{ème} avec 7 points :

1 victoire et 4 défaites

En équipe de 4 joueurs en 1^{ère} division

Termine 4^{ème} avec 9 points : 2 v 3 d

2^{ème} phase de février à mai

En équipe de 3 joueurs : en excellence

Termine 4^{ème} avec 11 points ex aequo

Avec le 2^{ème} et 3^{ème} : 3 v 2 d

En équipe de 4 joueurs : 1^{ère} division

Termine 2^{ème} avec 13 points : 4 v 1 d

Merci à tous nos supporters faviérois(es) de venir nous encourager le mardi soir à 20h15, jour de match et pour nous voir et faire un petit brin de causette à l'entraînement le lundi soir à 20h30.

Le président : Patrice TISSIEVY

IMAGIN'ART



Toute l'équipe d'Imagin'Art (atelier de sculpture) a le plaisir de vous informer de ses portes ouvertes et de son exposition.

PORTES OUVERTES :

Samedi 3 septembre 2022 de 15h à 20h

Atelier de sculpture

54 rue Louis Victor Dortée - La Route Des Grès - FAVIERES

EXPOSITION :

Dimanche 18 septembre 2022 de 10h à 17h

dans le lavoir du bourg - rue du lavoir à Favières

À très vite sur nos événements

Pour de plus amples renseignements, contactez Valérie au 06.10.01.61.78.

État civil - Agenda



MAIRIE
5-7 rue de la Brie - 77220 FAVIÈRES
01 64 07 02 07

adresse mail : contact@favieres77.fr
site internet : www.favieres77.fr



HORAIRES d'ouverture

La mairie est ouverte au public
lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 10h à 12h et 15h à 18h

La mairie est fermée le mardi



La mairie est ouverte le samedi
uniquement sur rendez-vous

Annonces

LNI Services
Services d'impressions
Copieurs - Informatique



Patrick THARSIS
Gérant

5, rue du Marais
77220 Favières

06 48 00 24 78
ptharsis74@gmail.com

Bienvenue les petits hiboux



- MICHEL Alice
- ROCHE RUIZ GARCIA Nil
- SZAMVEBER RICHARD Louise
- SZAMVEBER RICHARD Rose
- MOURIER Louise
- FERREIRA Lucas



Au revoir

- OLIVIER Thierry
- HERCHELBOUT ép. POINTIER Sylvie
- CASANOVAS Martine
- FOURNIER Gilles

AGENDA

12 et 19 Juin : Élections législatives

24 Juin : Remise des diplômes aux CM2

25 juin : Feux de la Saint Jean au hameau

14 juillet : Feux d'artifices au Bourg

Août : Cérémonie et dépôt de gerbes

Septembre : Journées du patrimoine

1^{er} juin au 31 juillet : Concours des plus
belles maisons fleuries (sur inscription)

LE CELLIER

Votre épicerie briarde



NOUVELLES OFFRES

Cellier de la ferme des 30 arpents -
Route départementale 10 - 77220 Favières.
07 86 60 39 77
www.cellierdes30arpents.com

Ferme des 30 Arpents

Karine vous propose du mardi au samedi :

- un nouveau service de charcuterie et de fromage à la coupe.
- la dégustation de planches apéritives.

À partir du 1^{er} juillet et jusqu'en septembre, venez déguster
sur place pendant les horaires d'ouvertures et les vendredis soir :

- une planche mixte (fromage et charcuterie) : 20€ TTC
- une planche de charcuterie : 20€ TTC
- une planche de fromages dont brie de Meaux Fermier AOP :
16€ TTC

Ces planches pourront être accompagnées de vins estivaux tels
que le Rosé Amistà, le Rimapere Sauvignon Blanc ou la Cuvée Eve
du Château de Malengin à partager en famille ou entre amis.

Directeur de publication : Daniel PATU
Rédactrice en chef : Marie-Christine COQUELET
Nos remerciements à celles et ceux qui ont contribué à ce
nouveau numéro : À noter que l'opposition n'a pas sou-
haité s'exprimer dans ce numéro.

Conception/réalisation : Commission communication
Impression : ICB imprimerie Chauvat-Bertau
Pontcarré - 01 64 66 31 49
Dépôt légal juin 2022
Tirage : 500 exemplaires - imprimé sur papier PEFC-
PROCHAINE PARUTION : Octobre 2022